

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES
INFRASTRUCTURES MILITAIRES

DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION
DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE AERIENNE
DU TERRITOIRE

MISE EN DEMEURE N°01

Mise en demeure N°01 au bureau d'étude « PYRAMIDES », gérée par Mr GOUMIRI TAHAR, demeurant à la Cité 750 logements Bat QF 05, N°184 Ouargla, Titulaire du contrat N°28/2025 du 14/05/2025, portant sur Contrôle et suivi des travaux de la réalisation de la zone technique et VRD y compris étude d'adaptation de l'unité « H3 »/EL Oued/4°RM.

Pour le motif suivant :

- L'absence totale du bureau d'étude sur le chantier.
- Manquement des obligations contractuelles,

Faute de quoi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.